

GARANTIE - LAMPADAIRES LIGHTWELL B.V.

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

I.1. Champs d'application

Les garanties énoncées ci-dessous prévues par Lightwell et produits des installations d'éclairage de rue à LED (ci-après "produits") et sont vendus par LIGHTWELL à leurs clients directs ("Les clients"). Lightwell se réserve le droit de modifier ces garanties sans préavis. Cet amendement entre en vigueur pour toutes les parties pour toutes les commandes passées à Lightwell après la date effective du changement.

I.2. Couverture de garantie

Lightwell garantit que chaque produit sera exempté de vices de matériaux et de fabrication (sous réserve des conditions et des restrictions décrites dans ce document) pour une période de cinq (5) ans pour tous les produits à partir de la date de facturation (ci-après : "période de garantie"). Lightwell garantit la performance lumineuse de ses produits pendant la période de garantie, sous réserve de toute condition ou limitation de garantie. Lightwell donne la garantie que le flux lumineux soit maintenu à un niveau minimal de 80% du flux original mentionné dans la fiche technique de Lightwell, avec pour condition que la température nocturne moyenne ne soit pas supérieure à $T_q = 25$ degrés Celsius, et en prenant en compte une tolérance de 5% sur le courant minimal du Driver.

Cette garantie sera accordée seulement pour des produits qui sont allumés et éteints sur une base quotidienne avec une utilisation moyenne annuelle de 4200 heures et utilisés conformément aux spécifications techniques et consignes d'installation.

Les mesures photo-métriques peuvent seulement être réalisés par Lightwell ou par un laboratoire agréé choisi d'un accord commun par un protocole défini par Lightwell. Dans le cas où les produits déterminés par Lightwell sont constatés défectueux, et que le défaut est couvert par une garantie, Lightwell procédera à la réparation ou au remplacement des biens à son entière discrétion. Si un produit n'est plus fabriqué ou est indisponible pour d'autres raisons, Lightwell pourra proposer un produit alternatif.

2. RESTRICTIONS ET CONDITIONS

Cette garantie est strictement limitée aux produits fournis par Lightwell. Tous les autres frais (comme le démontage, frais pour des pièces ou produits défectueux, suppression ou réinstallation, temps de transport, outillage de manutention, échafaudage ou autres coûts résultant d'un problème d'installation, autant que tout les autres coûts ou dommages indirects ou spéciaux, accidentels ou purement financiers comme la perte de revenu/profit, dommages relatifs aux biens, interruption du travail, articles stationnaires, perte de production, frais relatifs aux routes fermées, feux de signalisation, déviation routière etc) sont explicitement exclus. Lightwell n'est pas responsable de blessures à des personnes ou des dommages relatifs aux biens.

Le client doit prouver que tout défaut ou dommage de tout produit ou pièce du produit ne doit pas résulter directement ou indirectement d'une erreur, omission, négligence, mauvais traitement, abus ou usage anormal par lui-même. Cela inclut également, sans limite, les défauts qui ne se conforment pas aux conditions ou exigences du client:

- Dans tous les cas, le client doit transporter le produit de la bonne manière dans son emballage original.
- Le client a stocké, installé, fait fonctionner et entretenu le produit conformément aux spécifications de Lightwell, ainsi qu'aux directives, normes IEC et tout autre document accompagnant le produit;

- Le client n'a utilisé le produit qu'aux seules fins pour lesquelles il est destiné. Le produit n'est pas sujet à des contraintes mécaniques qui sont incompatibles avec l'utilisation prévue.
- Le produit est constamment câblé, installé et utilisé à des quantités, séries et conditions électriques conformément aux spécifications de Lightwell, notices d'installation, normes IEC ou tout autre document accompagnant le produit.
- Le produit n'est pas soumis à des tensions mécaniques incompatibles avec son utilisation.
- Le produit n'est pas exposé à des températures au dessus de $T_a = 45^{\circ}\text{C}$ (intégrité, température de sécurité) ou la valeur maximale:
- Ni le client ni aucune autre entité que Lightwell, ne peut réparer, remplacer, modifier ou altérer le produit sans le consentement écrit de Lightwell.
- Les pièces non-accessibles/scellées, comme par exemple, les compartiments optiques du produit, ne doivent pas avoir été ouvertes par le client sans le consentement écrit de Lightwell.
- Le produit n'est pas mal manipulé et/ou en contact avec des produits chimiques.

Cette garantie ne couvre pas

- Dommage ou défaillance résultant de force majeure ou une violation des normes applicables ou des règlements, ce qui inclut sans limite ceux contenus les dernières consignes de sécurité, industrie et/ou les standards électriques et régulations qui s'appliquent au client;
- Défaillance dans la performance, défauts structurels ou déficits fonctionnels quand Lightwell a totalement respecté les instructions écrites du clients, dessins ou spécifications qui sont subséquentement inadéquates, ou qui s'avèrent être incomplètes.
- Dommages et défaillances résultant de dysfonctionnement électriques incluant une charge de pointe, au dessus ou en dessous du voltage et systèmes de contrôle qui luttent en dehors des limitations spécifiés du produit avec les normes industrielles ou les normes du fournisseur correspondant concernant l'alimentation électrique.
- Tout fait quelconque de nature endommager l'éclairage ou la corrosion causée par des causes externes ou facteurs (ex : produits chimiques).
- Matériels qui ne sont pas de Lightwell comme que le système de contrôle à distance.
- Pièces détachées, composants ou accessoires ajoutés au produit après la livraison
- Usure normale du produit.

Si le produit est installé dans un environnement corrosif, comme par exemple au bord de la mer, le client devrait en informer Lightwell. Lightwell prendra des précautions nécessaires, comme des traitements additionnels spécifiques et peintures, prescriptions, incluant les exigences de maintenance à travers la vie du produit.

3. AUCUNE AUTRE GARANTIE

Les garanties sont expressément accordées dans cette garantie et sont les seules garanties données par Lightwell relatives aux produits fournis aux clients et sont à la place de toutes les autres garanties du produits, expresses ou tacites, incluant les garanties non limitées de qualité marchande, aptitude pour un but particulier ou l'inviolation du droit de propriété intellectuelles, sont rejetés. En aucun cas, la responsabilité de Lightwell sera supérieure à la somme payée par l'acheteur pour ce produit.

De plus, le client n'est accordé à aucun paiement, réduction de prix ou résiliation du contrat de fourniture si la garantie est appliquée. Pas d'agent, de distributeur ou de revendeur ne sont autorisés, au nom de Lightwell, à changer les conditions de cette garantie, ou à la modifier, ou à l'élargir.

4. RÉCLAMATION SOUS GARANTIE

Le client doit immédiatement informer Lightwell d'une possible réclamation en lui adressant sous forme écrite sous trente (30) jours après la découverte d'un défaut, dommage ou mauvais fonctionnement et en donnant les détails du défaut, dommages ou mauvais fonctionnement, en incluant sans s'y limiter:

- Lieu (ville, rue, numéro + informations pertinentes à propos de l'installation etc.);
- Circonstances dans lesquelles les produits ont été utilisés;
- Nom, version, modèle et numéro de série (si disponible) des produits défectueux;
- Copie de la facture et du bon de livraison;
- Date d'installation;
- Description détaillée du problème;

Un client peut seulement envoyer le produit défectueux à Lightwell avec la permission écrite d'une personne habilitée de Lightwell.

Le client donne la permission à Lightwell d'accéder au produit défectueux avant son enlèvement sur le réseau sur lequel le produit était affilié afin d'effectuer des vérifications. Une restriction de ce droit libère Lightwell de ses obligations de garantie du produit.

Les pièces endommagées ne doivent pas être enlevées sans la permission écrite de Lightwell. Les produits défectueux ou les pièces défectueuses deviennent la propriété de Lightwell jusqu'à ce qu'ils soient remplacés.

Si après avoir retourné le produit défectueux, Lightwell détermine que le client n'a pas de protection de garantie pour le produit, Lightwell est intitulé de charger les coûts d'inspection du produit pour déterminer s'il est éligible à une couverture de garantie.

La période de garantie pour les produits/pièces réparés/remplacés doit être le reste, si aucun, de la période initiale pour les produits/pièces réparés/remplacés.